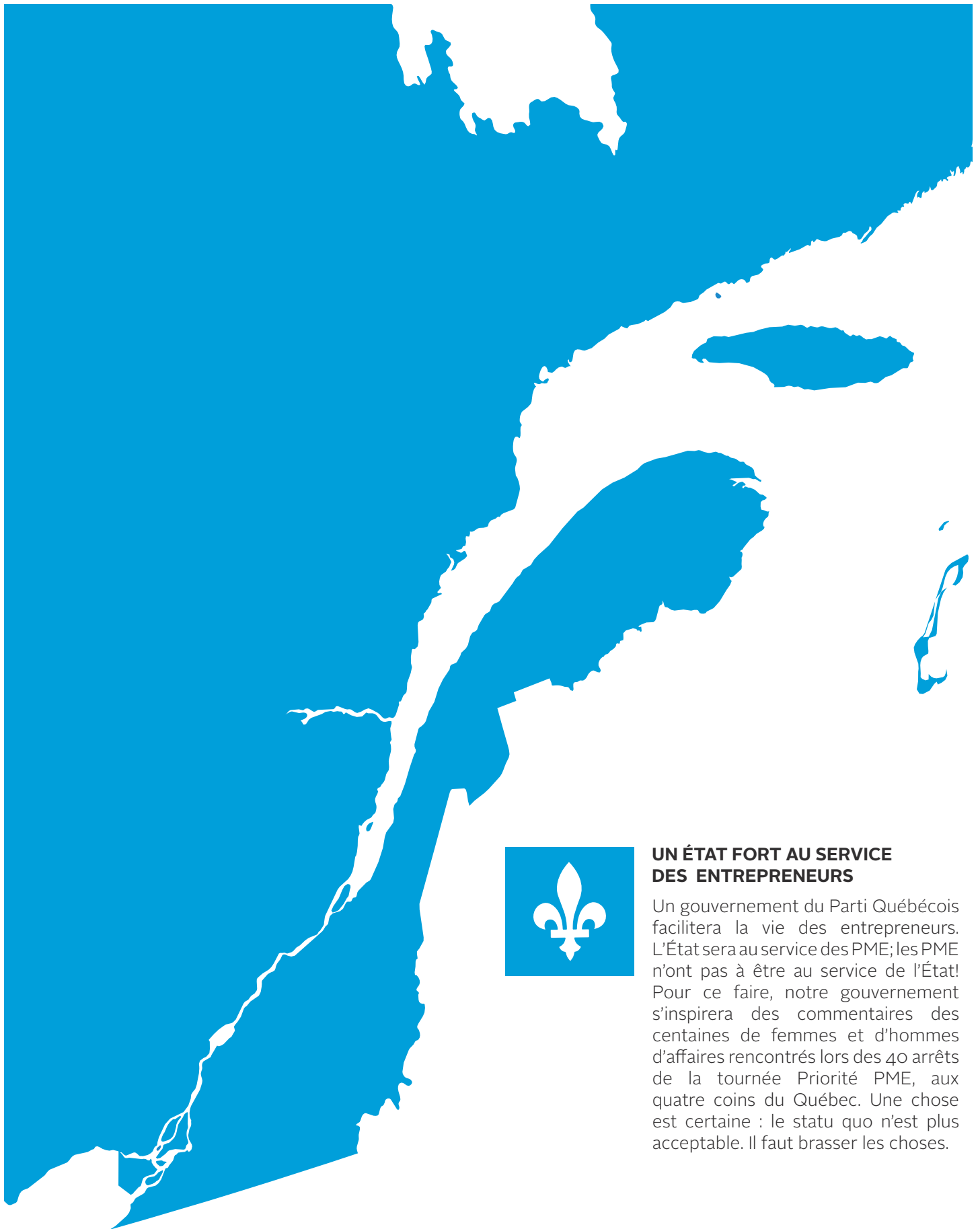


L'engagement du Parti Québécois :

**UN ÉTAT FORT
AU SERVICE DES
ENTREPRENEURS**



UN ÉTAT FORT AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Un gouvernement du Parti Québécois facilitera la vie des entrepreneurs. L'État sera au service des PME; les PME n'ont pas à être au service de l'État! Pour ce faire, notre gouvernement s'inspirera des commentaires des centaines de femmes et d'hommes d'affaires rencontrés lors des 40 arrêts de la tournée Priorité PME, aux quatre coins du Québec. Une chose est certaine : le statu quo n'est plus acceptable. Il faut brasser les choses.

ENJEU 1 : Le fardeau réglementaire excessif



SOLUTION :

UN VÉRITABLE LEADERSHIP POLITIQUE

Afin de signifier clairement cette volonté de changement et de forcer l'évolution des pratiques dans les ministères et organismes de l'État québécois :

- **l'allègement réglementaire relèvera directement du bureau du premier ministre.**

Le gouvernement du Parti Québécois créera une équipe de choc, composée de hauts fonctionnaires et de représentants de PME, qui sera pilotée par un ministre délégué aux PME relevant directement du premier ministre.

Son objectif? Une action très agressive doublée de cibles concrètes pour réduire le fardeau réglementaire des PME, et ce, dès la première année du mandat, conformément à la politique d'allègement du fardeau réglementaire adoptée par le Parti Québécois en 2013.

ENJEU 2 : Revenu Québec et certaines pratiques



SOLUTION :

RAMENER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES AUTORITÉS FISCALES ET LES PME

Si la justice fiscale est cruciale dans une société avancée comme la nôtre, il ne faut pas qu'un excès de zèle de la part de fonctionnaires soumis à des impératifs de rendement vienne nuire au développement des entreprises :

- Il faut **mettre fin à la culture du « racket » chez Revenu Québec**, qui trône en tête du top 10 des ministères et organismes les plus redoutés pour sa bureaucratie excessive, identifiés par les entrepreneurs lors de la tournée Priorité PME.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois assurera un équilibre entre le rôle nécessaire de Revenu Québec et la santé des PME du Québec.

ENJEU 3 : Les pénalités de Revenu Québec



SOLUTION :

UNE RÉVISION EST NÉCESSAIRE

Au cours de la tournée Priorité PME, beaucoup de femmes et d'hommes d'affaires ont vertement critiqué les modalités régissant les pénalités imposées par Revenu Québec. Plusieurs ont notamment affirmé que les sanctions imposées par Revenu Canada étaient plus justes et plus conséquentes :

- Le gouvernement du Parti Québécois ordonnera **une révision de ces pénalités pour aller véritablement au fond des choses**, notamment en menant une analyse comparative, en collaboration avec des organisations qui représentent les PME. Encore là, il s'agit d'être juste envers tous, sans accabler inconsidérément les PME.

ENJEU 4 : Les retards de paiement



SOLUTION :

TRENTE JOURS ET UN PROCESSUS DE RÉCLAMATION ACCÉLÉRÉ

Les retards de paiement à la suite d'une prestation de services ou de la livraison de biens ont été décrits par les entrepreneurs comme un problème important qui affecte plusieurs d'entre eux. Dans certains cas, cela a pu causer une faillite.

Pour régler ce problème, le gouvernement du Parti Québécois

- **modifiera la loi actuelle afin d'obliger le paiement des services et des biens à l'intérieur d'un délai de 30 jours.**
- Il mettra également en place une **procédure accélérée et à moindre coût permettant la réclamation d'éventuelles sommes dues.**

Voici un exemple type : une grande entreprise requiert les services d'une PME comptant une trentaine d'employés afin de construire des étagères pour un nouveau centre de distribution. Pour mener à bien ce contrat, la PME doit déboursier des sommes importantes, non seulement pour les salaires, mais également en matériaux. Le problème, c'est qu'une fois le travail achevé, la grande entreprise n'a pas d'incitatif à payer rapidement son fournisseur. La PME se retrouve alors en difficulté, sous le joug de son client, alors que tout éventuel recours devant les tribunaux serait accompagné d'une facture salée.

ENJEU 5 : La paperasse imposée par l'État



SOLUTION :

« UNE FOIS SUFFIT »

Au cours de la tournée Priorité PME, les députés du Parti Québécois ont entendu de nombreuses histoires d'horreur à propos de la paperasse. Que ce soit pour l'obtention d'une subvention, d'un permis ou pour une déclaration fiscale, les PME consacrent une trop large part de leurs ressources humaines et financières à la paperasse exigée par l'État québécois.

Le gouvernement du Parti Québécois inversera durablement la tendance :

- Pour ce faire, **la règle « une fois suffit » sera généralisée à toute la machine gouvernementale.**

Cela signifie qu'une entreprise n'aura à fournir la même information qu'une seule fois, et qu'il reviendra aux administrations de changer leurs pratiques. L'État sera au service des PME, au lieu que les PME soient au service de l'État.

ENJEU 6 : Démarrer une PME est un défi



SOLUTION :

DONNER LE DROIT À L'ERREUR

Démarrer une PME est un défi, souvent le défi d'une vie pour l'homme ou la femme d'affaires. Cette nouvelle entreprise évolue dans des cadres fiscal et réglementaire complexes. Dans ce contexte, il est possible qu'un entrepreneur, occupé à faire naître son idée, commette des erreurs ou des oublis.

Lors de la tournée Priorité PME, nous avons discuté avec des entrepreneurs maintenant expérimentés qui nous ont tenu le discours suivant : « J'étais nouveau et inexpérimenté, et il était évident que j'étais de bonne foi; j'aurais aimé ça que l'État me donne une chance. » Nous sommes d'accord avec ça.

Plus question de frapper sur un entrepreneur alors qu'il se lance à peine en affaires :

- Ainsi, le gouvernement du Parti Québécois va **mettre en place un cadre dans lequel il serait possible de donner une seconde chance à une PME qui aurait commis une erreur de bonne foi.**

ENJEU 7 : Des Québécois qui désirent se prendre en main



SOLUTION :

FACILITER LE RACHAT D'UNE ENTREPRISE PAR LES ENFANTS OU LES EMPLOYÉS

Lorsqu'une usine est abandonnée par sa maison mère, souvent située à l'étranger, les employés doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État dans l'éventualité où ils voudraient reprendre l'entreprise en main :

- Un gouvernement du Parti Québécois va porter une attention particulière **pour faciliter le rachat d'une entreprise par les employés ou pour une entreprise « familiale ».**

Le gouvernement doit continuer de perfectionner les mécanismes qui permettent aux enfants de poursuivre l'œuvre de leurs parents.

ENJEU 8 : Des programmes mal connus pour les PME



SOLUTION :

ALLER VOIR LES ENTREPRENEURS

Au fil de la tournée Priorité PME, plusieurs leaders ont affirmé que les entrepreneurs connaissaient mal ou ne connaissaient pas du tout les programmes de l'État québécois pour faciliter la croissance des jeunes entreprises. Le problème serait particulièrement criant pour les entreprises comptant moins de 5 employés.

- a) Aller voir les entrepreneurs pour leur offrir une solution personnalisée



Lors du passage de Priorité PME en Beauce, nous avons rencontré Développement PME (DPME), un OBNL qui s'est donné comme mission de contribuer à l'essor économique de la région de la Chaudière-Appalaches, en travaillant au développement d'entreprises à valeur ajoutée.

L'approche de cet organisme face aux entrepreneurs est dynamique. Des agents de développement vont à la rencontre des gens d'affaires et leur proposent de l'aide adaptée à leur situation.

Le gouvernement du Parti Québécois croit que **DPME doit servir de modèle pour tout le Québec.**

- b) Mieux diffuser l'information

Nous préconisons la **mise sur pied d'un système de concierge** (inspiré du modèle ontarien), qui permettrait de mieux diffuser l'information concernant l'aide offerte aux PME par l'État québécois. www.investinontario.com/fr/service-de-concierge-pour-les-entreprises



L'équipe Priorité PME est formée de trois députés entrepreneurs : Alain Therrien, Mireille Jean et Martin Ouellet.

Au cours des deux dernières années, ils ont effectué une grande tournée afin de rencontrer les entrepreneurs et d'identifier les meilleurs moyens et solutions pour stimuler notre économie et créer de la prospérité.

ENJEU 9 : Commercialisation



SOLUTION :

DES CRÉDITS D'IMPÔT ADAPTÉS À LA RÉALITÉ DE 2018

Pendant longtemps, les efforts de commercialisation n'ont pas été soutenus par le gouvernement, et l'aide fiscale s'est concentrée sur les investissements en capital fixe. Les dépenses de commercialisation sont maintenant admissibles à certaines déductions ciblées lorsqu'elles portent, par exemple, sur la mise en marché de nouveaux brevets.

- **La révision des principales aides fiscales aux entreprises, pour rendre admissibles certaines dépenses de commercialisation supplémentaires**, permettrait d'augmenter leur efficacité économique et de mieux soutenir nos entreprises. C'est ce que fera le gouvernement du Parti Québécois.

Par exemple, le crédit d'impôt pour le multimédia, mis en place par le gouvernement du Parti Québécois au tournant des années 2000, a favorisé la naissance d'une véritable industrie du jeu vidéo à Montréal, à Québec et maintenant ailleurs au Québec. Si nous faisons bonne figure quant à la production de « contenus », il en est tout autrement en ce qui concerne leur commercialisation. Souvent, les contenus qui sont produits au Québec sont mis en marché par des entreprises américaines ou européennes.

Adapter le crédit d'impôt destiné aux entreprises du secteur du multimédia, pour rendre admissibles certaines dépenses de commercialisation, permettrait à nos entreprises de s'intégrer davantage et de développer de nouveaux marchés.

ENJEU 10 : L'aide aux PME et aux entrepreneurs des régions délaissées



SOLUTION :

DES CRÉDITS D'IMPÔT ADAPTÉS À LA RÉALITÉ DE 2018

Au cours des dernières années, les décisions du gouvernement libéral ont éloigné l'aide aux PME des régions du Québec, notamment avec l'abolition des CLD. L'État a beau dire qu'il se soucie des PME et des régions, concrètement, les décisions sont plus que jamais prises à Montréal ou à Québec.

En discutant avec les milieux d'affaires, nous avons constaté que les réformes des dernières années ont éloigné le gouvernement des entreprises :

- Le gouvernement du Parti Québécois désire réparer cette erreur en **décentralisant l'aide directe**.

Chaque région peut avoir sa façon de faire, mais nous croyons qu'il faut nous inspirer de succès tels que ceux du CJE d'Autray-Joliette, dans Lanaudière, et de DPME, en Beauce. Sans imposer de recette unique, nous nous assurerons que des organismes d'accompagnement locaux soutiendront nos entrepreneurs dans l'élaboration de leur plan d'affaires, la recherche de financement et l'intégration des meilleures pratiques de gestion.

ENJEU 11 : L'application des lois environnementales



SOLUTION :

UNE UNIFORMISATION SUR LE TERRAIN

Lors de la tournée, des participants ont fait remarquer que l'application des lois relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pouvait différer de façon importante d'une région à l'autre. Il peut, par exemple, en résulter qu'une entreprise obtiendra un permis plus ou moins rapidement selon la région. Il va sans dire que cette situation n'est pas acceptable.

Dans un univers aussi compétitif que celui des affaires, tous doivent être soumis au même traitement, notamment quant aux lois environnementales. À cet effet, les modifications apportées aux processus d'autorisations gouvernementales par le gouvernement libéral ne répondent pas aux attentes sur le terrain.

- Tout en lui permettant de remplir sa mission, le gouvernement du Parti Québécois fera en sorte que **l'action du MDDELCC soit véritablement uniforme et efficace d'une région à l'autre**. Le MDDELCC devra publier une déclaration de services aux entreprises beaucoup plus détaillée, qui édictera clairement l'engagement que devra respecter chaque direction régionale du ministère quant aux délais de réponse, aux grilles d'analyse menant à l'obtention des autorisations ministérielles, ainsi qu'aux obligations de transmission d'information.
- L'accompagnement des projets économiques à travers les différentes instances gouvernementales, notamment au MDDELCC, sera assuré par des sous-ministres régionaux répondant directement du secrétaire général du Conseil exécutif, le sous-ministre du premier ministre.

ENJEU 12 : Le rôle d'Investissement Québec



SOLUTION :

REVENIR À SA VÉRITABLE MISSION

Le gouvernement du Parti Québécois s'assurera qu'**Investissement Québec (IQ) ne concurrence pas les institutions bancaires privées en cherchant à maximiser son rendement**.

Trop souvent, la performance d'IQ est jugée selon le rendement de ses placements, alors que cela devrait être selon les emplois créés ou sauvegardés. La mission d'IQ n'a jamais été de faire compétition au privé, mais de le compléter. Le point 13 concrétise ce vœu.

Enjeu 13 : Un financement pour les PME rapide et pertinent



SOLUTION :

UNE VÉRITABLE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE PRIVÉ ET PUBLIC

- Le gouvernement du Parti Québécois croit que, plus que jamais, **il doit y avoir complémentarité entre les investisseurs privés et publics pour le financement des PME.**

Ainsi, lorsqu'une PME se voit refuser un prêt dans le secteur privé, le dossier devra automatiquement être soumis aux fonds d'investissement partenaires du gouvernement, comme les fonds de travailleurs et de développement régional, puis, ultimement, à Investissement Québec, qui a pour mission de rendre disponibles des capitaux dans les maillons de la chaîne de financement délaissés par le secteur bancaire. La réponse devra suivre rapidement, considérant que l'entrepreneur aura déjà fait les démarches nécessaires lors de sa demande à la banque ou à la caisse.

Ce renvoi sera automatique et obligatoire, dans la mesure où il sera désiré par l'entrepreneur. Un tel mécanisme a notamment fait ses preuves en Grande-Bretagne, par le biais de la British Business Bank.

Enjeu 14 : Favoriser l'exportation des PME



SOLUTION :

PARRAINAGE DE GRANDES ENTREPRISES POUR PARTICIPER AUX ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

Pour donner un coup de pouce aux PME qui désirent élargir leurs horizons

- nous croyons qu'il faut favoriser **l'association de celles-ci avec de grandes entreprises qui participent déjà à des événements internationaux**, comme des foires commerciales.
- Une entreprise qui prendrait ainsi une PME sous son aile aurait droit à **un dédommagement par le biais d'un crédit d'impôt.**

Enjeu 15 : Les appels d'offres au plus bas soumissionnaire



SOLUTION :

RÉCOMPENSER L'INNOVATION

Au cours des dernières années, il a été amplement question de délaissier la formule classique régissant les appels d'offres, c'est-à-dire de nécessairement récompenser l'entreprise qui présente l'offre la plus basse.

- Le gouvernement du Parti Québécois croit qu'il faut **introduire des critères qui récompensent l'innovation, y compris les nouvelles technologies.** À long terme, cela s'avérera payant pour le Québec.

Enjeu 16 : Le manque de main-d'œuvre qualifiée partout au Québec



SOLUTION :

LA CRÉATION D'UN REGISTRE NATIONAL DÉTAILLÉ DES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE À PARTIR DE LA DÉCLARATION DE REVENUS DES ENTREPRISES

Le gouvernement du Québec ne possède pas de portrait fidèle et en temps réel des besoins précis actuels et futurs des employeurs en matière de main-d'œuvre.

- Pour remédier à cela, **la déclaration de revenus des sociétés sera modifiée afin de permettre aux entreprises qui le désirent d'indiquer le nombre et les types de postes à combler dans leur entreprise, ainsi que les qualifications recherchées.**

Cette nouvelle banque de données constituée par Revenu Québec permettra de dresser un portrait extrêmement précis et à jour des besoins en main-d'œuvre dans chaque région et chaque secteur économique, de façon à guider nos politiques d'immigration et de formation.

De plus, les ministères de l'Immigration, de l'Éducation et de l'Emploi pourraient proposer aux entreprises qui le souhaitent des candidatures personnalisées, afin de répondre plus rapidement et efficacement que jamais à leurs besoins en main-d'œuvre.